18e ANNEE. N° 882 PARAIT LE SAMEDI 1 Février 1902

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les nnonces répétées on traite de gré à gré,

HUBBARD LE SÉRICICULTEUR

Depuis qu'on a appris à M. Hubbard qu'il se trouvait dans son arrondissement quelques sériciculteurs, notre zèlé député cherche à réparer l'irréparable gaffe qu'il avait commise à la Chambre, en demandant, dans la séance du 4 juillet 1901, la suppression de la prime à la sériciculture. Pour prouver son zèle, sa pauvre imagination n'a rien trouvé de mieux que de publier, depuis six semaines, des lettres qu'il croyait devoir être d'un grand effet. Dans le numéro du 7 décembre, c'est lui qui écrit au ministre de l'agriculture pour attirer son attention sur un soit disant nouveau tarif douanier turc, qui devait porter une grave atteinte au commerce d'exportation « des cocons frais destinés au grainage ». Et depuis cette date, tous les samedis, le *Républicain fumiste des Alpes* a publié une série de lettres à ce sujet.

Enfin samedi dernier, il nous a naïvement donné la conclusion impatiemment attendue sur laquelle se fondaient tant d'espérances. Le ministre lui a répondu : « que cette nouvelle n'était nullement fondée et qu'aucune modification n'était apportée au régime douanier turc, ce qui, d'ailleurs, ne saurait avoir lieu qu'avec le consentement des puissances étrangères. »

C'est-il clair ? Le citoyen Hubbard s'est tout simplement moqué grossièrement de ses électeurs :

Il imagine un commerce d'exportation qui ne peut pas exister : les cocons exportés en Turquie arriveraient vides de leur larve et accompagnés d'une multitude de papillons qu'on ne pourrait plus utiliser.

Il imagine une modification douanière dont il aurait dû connaître l'impossibilité.

Politicien de coteries brouillonnes, il est d'une ignorance crasse en matière agricole. Il n'a même pas la ressource de se renseigner auprès de ses chefs de bande politiques, qui, tous commerçants, s'entendent mieux à l'exploitation des agriculteurs, leurs clients, qu'aux exploitations agricoles. C'est le cas de dire : Vous décoconnez, citoyen Hubbard ! vous gaffez de plus en plus.

Pour représenter un arrondissement agricole il faut avant tout connaître les questions agricoles qui l'intéressent. Tel n'est pas votre cas, vous ne pouvez être le député des agriculteurs.

Un Sériciculteur.

A LA "*République Provençale*"

A la suite d'un article paru Samedi dernier dans la *République Provençale*, sous la Rubrique « Sisteron » notre ami M. Louis Enjalbert, se jugeant offensé, a chargé MM. Gabriel Evesque et Henri Mallet, du *Petit Marseillais* d'aller demander à M. le Docteur Isoard, directeur de la *République Provençale*, des explications à ce sujet ou une réparation par les armes.

M. le Docteur Isoard, n'ayant pas voulu assumer la responsabilité de ce factum a designé aux mandataires de M. Louis Enjalbert, l'auteur de l'article, M. A. Pellegrin.

MM. Prunière et Chabas, chargés par notre ami d'aller demander à leur tour des explications à ce Monsieur, en furent pour leurs frais.

M. A. Pellegrin, se retranchant derrière la *compétence journalistique* de son frère, engagea MM. Prunière et Chabas à aller voir ce dernier. Mais celui-ci, à son tour, déclara que ne connaissant nullement la personne soit-disant visée, il ne pouvait par conséquent accorder aucune réparation.

De tout ceci, il ressort que M. A. Pellegrin se retranche derrière son frère.

Il n'y a pas de raison pour que celui-ci n'envoie pas les témoins de M. Louis Enjalbert à une autre personne qui en indiquerait une troisième.

En voilà assez !

L'affaire suivra son cours dorénavant et prochainement sur un autre terrain.....

Une Heureuse Inovation Postale

L'administration des postes vient de décider qu'à partir du 1er février prochain, les facteurs desservant les localités ne possédant pas de bureau de poste ou des sections écartées de la commune siège de bureau seraient tenus de recevoir, en cours de tourné les lettres et objets recommandés, télégrammes, les mandats et bons de poste à encaisser, ainsi que les sommes destinées soit à être converties en mandats ou bons de poste, soit à être versées à la Caisse nationale d'épargne, à la caisse des retraites pour la vieillesse et à la Caisse d'assurances en cas de décès ou d'accidents.

Les diverses opérations postales pour lesquelles le facteur rural se fera désormais l'intermédiaire du public sont déterminées par un nouveau règlement. Le facteur devra recevoir :

Les lettres et objets recommandés, y compris les enveloppes contenant des valeurs à recouvrer ;

Les mandats ordinaires et bons de poste dont le payement leur est demandé à domicile. ;

Les télégrammes à déposer au bureau d'attache du facteur ou au bureau télégraphique situé sur le parcours lui restant à effectuer ;

Les sommes destinées à être converties en mandats ou en bons de poste, ainsi que le montant des timbres-poste, cartes postales, etc.., achetés en nombre supérieur à l'approvisionnement normal du facteur (dispositions communes aux débitants de tabac et aux particuliers) ;

Les verssements à la Caisse nationale d'épargne, à la Caisse des retraites pour la vieillesse et à la Caisse d'assurances en cas de décès ou d'accidents, ainsi que les autorisations de remboursement de Caisse d'épargne à toucher et les livrets à remplacer.

Les opérations postales ainsi faites donneront lieu à l'inscription sur un carnet d'ordre des objets ou des sommes confiés aux facteurs ; ceux-ci délivreront immédiatement aux expéditeurs des reçus détachés de leur carnet. En vue de ne pas accroître la longueur des tournées, ces reçus seront définitifs.

Dans une circulaire qu'il adresse aux receveurs des postes et par laquelle il porte à leur connaissance cette innovation, M. Mougeot les invite à prendre leurs dispositions pour que dès le 1er février. les facteurs ruranx, devenus ainsi de véritables bureaux de poste ambulants, soient à même de remplir leurs nouvelles attributions. C'est là une très heureuse innovation pour les habitants des villages éloignés d'un bureau de poste et aussi pour les personnes qui, pendant la bonne saison, établissent leur villégiature dans des hameaux éloignés de toute recette postale.

Dans ce cas, pour ceux que rebutait un long déplacement, l'unique ressource était de s'adresser au facteur rural, au moment où il opérait sa tournée, et c'est lui qui, intermédiaire bénévole, se chargeait, moyennant une légitime rétribution, du

---

FEUILLETON DU "SISTERON-JOURNAL"

23

LES SOCIALISTES AU POUVOIR

XVIII

Impressions d'atelier

Ils le fit avec calme et cordialité. En manière de réponse, l'atelier tout entier se mit à entonner une chanson en patois du cru, qui bafoue les patrons et les contre maitres

En réalité, il y a maintenant des patrons et des contremaitres, tout comme autrefois seulement aujourd'hui ils s'appellent gérants et surveillants, et ils sont élus par les ouvriers, qui ont le droit de les débarquer quand ils ont cessé de plaire. Il en résulte que ces ces dignitaires révocables mettent tous leurs soins à ne pas se brouiller avec leur surbordonnès, ni sourtout avec les meneurs. De sorte que les esbrouffeurs sont les véritables puissances des ateliers.

Les citoyens conciencieux et habiles travailleurs comme François et moi, sont mal vus et mal traités par leurs collègues et par conséquent par les surveillants ; et néanmoins on ne peut pas plus quitter son atelier que le simple soldat ne peut lâcher le peloton ou il est persécuté par son sergent.

Mais quoi, Rome n'a pas été bâtie en un jour. Cet esprit d'égoïme et de révolte qui règne dans les ateliers, n'est-ce pas ledétestable héritage d'une société où chacun ne pensait qu'à passer sur le ventre de son voisin et à vivre aux dépens des autres ? Nos nouvelles maisons d'èducation, nos nouvelles écoles auront raison de ces relents de pourritures bourgeoise ; elles sauront créer une atmosphére morale du sein de laquelle l'arbre de la Démocratie sociale poussera de vigoureux rameaux versant la fraicheur et la félicité à toute l'humanitè.

XIX

Soucis de Famille

Hier dimanche, c'était grande fête pour ma femme : elle avait enfin reçu l'autorisation, vainement sollicitée jusqu'alors d'aller voir notre petite Marie dans l'établissement où elle est maintenant élevée. Par raison d'ordre et d'égalité, les visites de parents sont réglementées par sèries, suivant l'ordre alphabétique : une lettre par semaine, le dimanche, entre deux et cinq heures.

Les manières de la chère femme s'étaient adoucies de jour en jour à mesure que la semaine s'écoulait ; et samedie soir, elle m'avait presque tiré les larmes des yeux en me disant avec émotion.

— Joseph, je te prie de me pardonner mes humeurs noires. Je sais bien que je t'ai fait du chagrin.... Faut pas m'en vouloir : je suis si malheureuse depuis qu'on nous a séparés de papa et des enfants ! C'était la plus grande calamitè qui pût m'arriver....et.... et je ne sais pas m'y accoutumer.

Enfin, hier, elle a passé joyeusemet sa matinée à confectionner les petites friandises que l'enfant préférait, à nettoyer et à racommoder ses poupées. Je la regardais du coin de l'œil, en lisant le *Journal officiel* près de la fenêtre, et je m'en sentais attendri.

Nous sommes allés déjeuner de bonne heure à la cantine, pour éviter la cohue et être promptement placés : puis, au retour, Louise a soigneusement empaqueté ses provisions et elle est partie d'un pas allègre J'aurais aimé l'accompagner, mais j'étais obligé de rester au logis ; par une coïncidence malheureuse, mon beau-père devait venir nous voir justement ce jour-là et il ne fallait pas infliger à ce pauvre vieux la déception d'un visage de bois,

Un grand mécompte attendait ma femme à l'entrée de l'établissement, qui est très loin de chez nous, à Passy le concierge l'empêcha de passer avecson paquet, que malgré toutes ses protestations, elle dut abandonner aux mains de ce fonctionnaire. Le réglement interdit aux enfants de posséder aucun jouet particulier, cette propriété étant contraire aux principes de l'éducation socialiste ; et il en est de même pour les gâteaux et régals quelconques qui engendreraient des jalousies, causeraient peut-être des querelles, et en tous cas, troubleraient la régularité des repas.

(A suivre)

HIPPOLYTE VERLY.

© VILLE DE SISTERON

port des lettres à la boîte, de l'expédition d'un télégramme ou d'un mandat-poste.

En pareil cas, les facteurs agissaient donc en qualité de mandataires privés des expéditeurs, sans que leurs actes puissent engager la responsabilité de l'administration.

Par suite, certains d'entre eux se refusaient à accepter des commissions qui leur paraissaient de nature à engager leur propre responsabilité, tandis que d'autres consentaient à le faire pour certaines personnes seulement, d'où une source de plaintes de la part du public.

L'administration des postes a estimé avec juste raison qu'il convenait de faciliter dans la plus large mesure possible les relations des populations rurales avec le bureau de poste souvent éloigné où, à défaut d'entente avec le facteur, les habitants des campagnes sont obligés de se rendre pour effectuer des opérations généralement très simples.

PAUVRES AGRICULTEURS !

Nous recevons la réclamation suivante qui nous paraît des mieux justifiées :

«Le gouvernement me doit 50 francs de prime pour ma récoltede cocons. Je devais, moi, 5 francs d'impositions. J'ai reçu des papiers de toutes les couleurs, j'ai été menacé de saisie jusqu'au jour où j'ai pu payer.

Singulière administration qui poursuit ses débiteurs à boulets rouges, mais renvoie ses créanciers aux calendes grecques ! Elle vide nos poches pour remplir ses caisses, et quand nous nous présentons pour toucher ce qui nous revient, **ce qui nous est dû**, on nous répond : *pas le sou* .

Moi, j'ai payé, mais mes 50 francs, quand me seront-ils payés» ?

Un sériciculteur.

Un Camouflet à M. Hubbard

Vous rappelez-vous — non, vous l'avez oublié et vous avez bien fait — le fameux discours que prononça M. Hubbard à l'occasion de l'emprunt chinois, ce fameux discours qui tint autant de place dans les colonnes du *Républicain des Alpes* que le légendaire soulier de l'Auvergnat dans la soupe ?

Par contre, il vous souvient encore de quelle façon magistrale, le Président du Conseil y répondit. Il traita M. Hubbard comme il le mérite, c'est-à-dire, en quantité négligeable. En quelques paroles, M. Waldeck-Rousseau démontra que toute la harangue prétentieuse, verbeuse, faite de mots et non de raisons du député aussi imprévu que provisoire de Sisteron ne valait pas la peine qu'on s'y arrêtât.

La Chambre, à une énorme majorité, à la quasi-unanimité, aprés avoir bafoué de ses rires M. Hubbard s'empressa de voter contre la proposition qu'il avait soutenue.

C'était un premier camouflet et des plus retentissants.

Il était donné au Gouvernement de lui en appliquer un second qui a dû pour une fois faire monter le sang à ses joues blêmes.

La Commission chargée de fixer les indemnités dues à nos nationaux après l'expédition de Chine vient d'être nommée. **Par une exception sans précédent** dans les anales parlementaires, le rapporteur du projet à la Chambre ne figure pas parmi les membres désignés par le gouvernement.

Or, ce rapporteur n'était autre que M. Hubbard. Or, cette Commission a été choisie en Conseil des Ministres.

M. Hubbard est donc tenu en si piètre estime par le Président du Conseil et ses collègues du Cabinet qu'il ne parvient même pas à décrocher pour son compte personnel une nomination qui pourtant aurait dû être lui revenir de droit.

Mais à Paris on connaît M. Hubbard, on se garde bien de le mêler jamais aux affaires sérieuses où son esprit brouillon, son verbiage intarissable n'apporteraient que des retards et des obscurités.

Il paraît qu'à la Chambre les députés font des gorges chaudes de la déconvenue de M. Hubbard. Songez donc le rapporteur de l'emprunt chinois qui a été dédaigneusement évincé de la Commission de répartition !

Voilà qui donne une fière idée de son crédit. Puisqu'il est impuissant pour lui-même, que peut-il pour les autres ?

Les tromper tout simplement.

UN MOT PERSONNEL

Depuis deux mois environ, le *Républicain des Alpes* sans doute rendu prudent par ses mésaventures sur tous les terrains semblait avoir renoncé à la polémique injurieuse et diffamatoire qui lui avait si mal réussi.

Dans son dernier numéro, il revient à son vomissement. Je lui rappelle, puisqu'il m'y oblige, qu'il y a toujours des juges et que je n'ai pas épuisé la série de mes amis.

J. P.

LES VIGNERONS ET M. HUBBARD

Le ministère s'est décidé à s'occuper des malheureux ouvriers vignerons ruinés par la crise viticole.

Pour leur procurer du travail, M. Baudin, ministre des Travaux Publics, vient de prendre un arrêté aux termes duquels il est ouvert aux ingénieurs en chef de plusieurs départements des crédits montant ensemble à la somme de 450. 110 francs applicables aux réparations ordinaires des routes nationales.

Les départements ainsi favorisés sont les suivants :

Alpes-Maritimes, 37,500 ; Ardèche 11,800 ; Ariège, 8,500 ; Aude, 26,400 ; Aveyron, 31,100 ; Charente, 21,500 ; Dordogne, 26,100 ; Drôme, 8,660 ; Garonne (Haute), 42,200 ; Gers, 25,900; Hérault, 33 000 ; Lot-et-Garonne, 5,700; Lozère, 58,300 ; Pyrénées (Basses), 33,500 ; Pyrénées-Orientales, 25,500 ; Tarn, 44,950 ; Tarn-et-Garonne, 6,500 ; Vaucluse, 4,000.

Vous cherchez les Basses-Alpes ? on les a oubliées.

Sans parler des autres arrondissements, le temps n'est pas encore bien éloigné où dans l'arrondissement de Sisteron, les deux rives de la Durance, les deux rives du Jabron étaient tapissées de vignes florissantes. Le phylloxéra les a détruites. Ils sont nombreux les cultivateurs qui de ce fait ont été réduits à la misère et qui végètent aujourd'hui sur leurs terres devenues de vaines pâtures alors que jadis elles produisaient du vin d'excellente qualité et en abondance.

Les cultivateurs auraient été heureux de pouvoir employer leurs bras inoccupés et de gagner ainsi de quoi payer au moins le percepteur.

Mais de même qu'il a laissé filer sans profit pour les Basses-Alpes le crédit de plus de quatre millions affecté aux primes pour la sériciculture, de même M. Hubbard ne s'est pas préoccupé d'obtenir une parcelle des quatre cent mille francs destinés à venir en aide aux viticulteurs ruinés.

Nous aurions eu un double avantage à être compris dans la répartition des crédits : les ouvriers agricoles auraient ainsi empoché quelques salaires et nos routes eussent été mieux entretenues

Il est vrai que M. Hubbard qui passe son temps à voyager gratis et en première sur tous les réseaux ou à se promener sur les boulevards de Paris se figure probablement que la viabilité de l'arrondissement laisse d'autant moins à désirer que les agents des ponts-et-chaussées s'occupent davantage de politique.

Conclusion : La Lozère où la vigne n'a jamais existé qu'à l'état de treille est gratifiée de 58.300 francs tandis que les Basses-Alpes, anciennement pays de vin, au moins dans le Sisteronnais, voient tomber ailleurs les subventions gouvernementales.

Les viticulteurs, comme les sériciculteurs, continueront avec un pareil député, à se fouiller et les routes continueront à n'être guère praticables.

LES FACÉTIES DE M. HUBBARD

Enchanté du service que lui ont rendu les gendarmes de La Motte le 16 janvier,

M. Hubbard, capitaine de la main gauche, vient de décider les ministres à envoyer à Sisteron un escadron de dragons.

Cela servira :

1° A faire croire à l'arrivée de la fameuse garnison.

2° A le protéger au cours de la prochaine campagne électorale.

X.

SYNDICAT D'INITIATIVE
des Hautes et Basses-Alpes

L'assemblée générale annuelle du Syndicat d'initiative a été tenue dimanche dernier à la Mairie de Gap, sous la présidence de M. Chabrand, vice-président.

M. Olivier, secrétaire, donne lecture du rapport sur les travaux accomplis au cours de l'année précédente et la situation actuelle du Syndicat.

M. Achille Goudet, trésorier, rend compte de l'état des finances de la Société.

M. Chabrand se fait l'interprète des sentiments de tous les membres du Syndicat en exprimant les regrets que leur causent le départ et la démission de M Rolland de Ravel, président.

Il est ensuite procédé à l'élection du Comité d'administration. Sont élu : MM. Collomb, Gassier, Lions, Saurin, Arnaud, Audoyer, Chaillier, Escalle, Guillaume, Arduin, Bonniard, Jaussaud, Bellon, Barde, Caillat, Chabrand, J. Faure, A. Goudet, abbé Guillaume, Ferréol Jean, M. Janselme, Liotard, L. Pangaud, Pellevoizin, Provansal, Olivier, Mondet, G. Tanc, Teissier.

Sur la proposition de M. Chabrand, un vœu est émis en faveur de la continuation de la publication de l'inventaire des archives communales de la région, œuvre particulièrement intéressante pour nos départements.

La séance est levée et les membres présents du Comité se donnent rendez-vous pour dimanche prochain, afin de procéder à l'élection du président et du bureau. Une convocation individuelle sera d'ailleurs, adressée à chacun des membres du Comité.

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

Les Mées

M. le Maire des Mées a l'honneur de rappeler au public que la foire du Mercredi des Cendres se tient le jour du Mardi gras.

Communiqué. — A partir du 1er février prochain, la commune de Reynier et la section de Beaudinard (commune d'Esparon-la-Bâtie), actuellement desservies par le bureau de Turriers, seront rattachées au bureau de La Motte-du-Caire.

SISTERON

Cancan. — On dit que l'autre jour dans certain café, un nègre mauvais teint s'est fait dire ses quatre vérités pour avoir mal qualifié des citoyens inoffensifs qui ne lui demandaient rien. Remouché, son nez s'est démesurément allongé. —

L'Avenir du Prolétariat. — Les Sociétaires sont priés de se présenter demain Dimanche, 2 février, *à une heure*, à la Mairie, salle des mariages.

Versements des Cotisations. Urgent.

Caisse d'épargne. — *Opérations du Mois de Janvier 1902.*

Compte rendu Sommaire

Versements : 203 (dont 46 nouveaux)	67995 fr. 00
Remboursements : 302 .	41248 fr. 42
Dif. en faveur des versements	26746 fr. 58

Nota. — Les Déposants dont le compte dépasse le maximum déterminé par la loi, sont priés de se présenter à à la Caisse, à la plus prochaine séance, à l'effet de faire reduire leur compte.

Carnaval. — Ce soir Samedi Grand Bal au Cercle Républicain de l'Avenir, demain Dimanche et Jeudi prochain Bals masqués chez M. Chabal salle Donzion.

ÉTAT-CIVIL
du 19 au 31 Janvier 1902

NAISSANCES

Hinard Marguerite Marie-Rose ; Couton Edouard, Laurent, Eugène ; Conis Mercel, Elie Henri.

MARIAGE

NEANT

DÉCÉS

NEANT

Lisez ces lignes. — Germeville (Charente), le 12 mars 1901. Souffrant d'un violent rhumatisme qui m'empêchait tout mouvement, je fis usage de votre Baume Victor qui m'a permis rapidement de reprendre mes occupations. Je vous autorise à publier ma lettre. Puisse-t-elle engager ceux qui souffrent à en faire l'essai ! Arnoul. (Sig. lég.).

A M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, à Paris.

CADEAU

Nous informons nos lecteurs que désireux de leur être utile, nous avons acquis le droit de leur offrir gratuitement un certain nombre de bijoux d'Art, imitation des articles les plus en vue des grands bijoutiers Parisiens. Il leur suffira d'envoyer leur adresse à la Manufacture de Bijoux d'Art, 15 Rue de Poissy, Paris, pour recevoir soit, chaîne de montre, boucles d'oreilles, bague, broche, épingle de cravate, bracelet,

Joindre pour tous frais à la lettre de demande 10 timbres à 15 centimes pour chaque objet choisi et son écrin;

Magnifique cadeau d'une valeur de 12 fr. prix marqué.

BELLE LAINE
pour matelas
chez E. RAVOUX
Toiles et Nouveautés
Grand'Place, Sisteron

Marché d'Aix
du 30 Janvier 1902

Bœufs limousins	1 35	à	1 40
— Gris	1 28	à	1 33
— Afrique	» »»	à	» »»
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	1 75	à	1 82
— gras	» »»	à	» »»
— de Barcelonnette	» »»	à	» »»
— de Gap	1 64	à	1 67
— Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» 46
— Métis	» »»	à	» »»
— Moutons Africains	1 65	à	1 69

© VILLE DE SISTERON

BULLETIN FINANCIER

L'approche de la liquidation produit son effet : l'animation, au moins en apparence, est plus grande, et les cours cessent de reculer.

Nos rentes sont recalcitrantes au mouvement; le Perpétuel reste mou à 100.28, et le 3 1|2 a peu gagné à 102.45.

La Société Générale conserve un marché régulier.

Suez s'est releve à 3800. Nos Chemins demeurent stationnaires. L'obligation 2 1|2 de l'Ouest s'est élevée de nouveau pour atteindre 411.60. Les actionnaires de la Compagnie du Gaz convoqués pour le 22 février, ont un intérêt majeur à assister à cette assemblée où ils auront à statuer sur une combinaison qui leur assure la consolidation de la valeur intrinsèque de leur actif, leur confère tous les avantages découlant de leur contract actuel, et leur permet des'associerpour une part importante dans la future Société.

L'Italien a réinscrit le pair, et l'Extérieure est à 78·05.

Les mines d'or, peut-être en raison des bruits persistants de négociations pour lapaix,sont en hausse. Le Sud-Afrika est en nouveau progrès à 141.

Il n'est pas une fête où l'on n'offre en cadeau Quelques produits Vaissier et surtout du Cougo

RACHITISME.

L'enfant ne pouvait se tenir debout.

Tous ceux qui voudront bien lire la lettre suivante et suivre la bonne idée qu'elle peut leur suggérer apprécieront combien elle est vraie dans chacune de ses lignes :

Miramas (B.-du-R.), le 1er mai 1901.

Messieurs. Le rachitisme guettait notre enfant car à 13 mois il était encore tout chétif, ne pouvait se tenir sur ses petites jambes, et à cet âge pesait à peine huit kilos. Je me décidai donc à lui faire prendre votre excellente Emulsion Scott.

Enfant FABRE

L'enfant se faisait un plaisir de l'avaler et un changement considérable ne tarda pas à se faire sentir dans sa santè. L'appétit lui vint, ses joues pâles et amaigries se colorèrent et s'arrondirent; ses forces augmentèreut bientôt et deux mois aprés il se tenait parfaitement debout sans ancun aide. Il ne ressemble plus en rien au petit être maladif qu'il était il y a si peu de temps encore. C'est une surprise pour nous et pour tous nos voisins. Pendant ees 2 mois son poids a augmentè de 4 kilos, nous en sommes émerveillés. Grâce à l'efficacité incontestable de votre bonne Emulsion Scott, mon enfant est parfaitement guéri. Je vous en suis profondément reconnaissant. Michel Fabre.

Nous souhaitons que la mère de tout enfant délicat se rende bien compte de l'importance qu'il y aurait à faire suivre à son petit malade le traitement de l'Emulsion Scott, et qu'elle veuille bien sérieusement l'essayer; elle éprouvera un plaisir infini à voir son enfant devenir gros et fort par l'emploi de cet excellent remède. Achetez donc la veritable Emulsion Scott que distingue notre marque de fabrique de l'homme tenant un gros poisson sur son épaule et vous serez on ne peut plus satisfait du traitement.

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. Un échantillon d'essai facsimilé de nos flacons sera envoyè franco contre 0 fr 75 de timbres adressé à MM. Delouche et Cie 2, place Vendôme, Paris.

COMMERCE DE GROS A CÈDER APRES FORTUNE

Pas de connaissances les affaires se traitent au comptant. Bénéfices net par an 12.000 f. garantis par acte notarié. Matériel chveaux, voiture de maitre. Trés ancienne Maison, à céder avec 14.000 ou garanties. Dagory, 13 Bould St Denis, 13 Paris. (Renseigements gratis)

BIÈRE en GROS COMMERCE à céder aprés fortune Pas de fabrication. Pas besoin de connaissance ni fonds de roulement; toutes les affaires se font au comptant. Bénéfices nets 22.000 fr. par an garantis par àcte notarié. Pavillon d'habitation, 8 pièces, chevaux, voiture de maître On traitera avec 25 000 fr. Dagory, 13 Boulevard St. Denis, Paris (renseignements gratis).

VACHERIE A CEDER APRÈS FORTUNE aux portes de Paris ; avec prairies, 30 vaches 1er choix. Vente Journalière; 400 litres à 40 cent Tenue depuis 15 ans, par le vendeur propriétaire. Installation moderne. Bénéfice net aprés avoir vécu, 15.000 garantis par acte. — 20.000f. ou garanties serses. suffiront pour traiter. Voir ou écrire Vimout, 37 Bould. St. Martin, Paris.

ETUDE DE Me LABORDE, NOTAIRE
à Saint Geniez

A VENDRE

EN BLOC OU EN TROIS LOTS

UNE PROPRIÉTÉ

Arrosable en nature de pré, vigne, verger et jardin potager, avec bâtiment d'habitation, sise sur le terroir de Sisteron, quartier des Plantiers (Troisième Pont) touchant la route nationale, d'une contenance de 55 ares 82 centiares.

S'adresser à M. Laborde notaire à Saint-Geniez,

ETUDE
de Me Gaston BEINET
Avocat-Avoué
Sisteron (Basses-Alpes),

VENTE

DE BIENS DE MINEURS

IMMEUBLES SIS A SISTERON

Il sera procédé le mardi dix huit février mil neuf cen tdeux à deux heures du soir à l'audience des criées tribunalcivil de Sisteron au Palais du de Justice, à la vente aux enchères publiques, devant M. BARNAUD, juge commis, des immeubles ci-aprés désignés situés sur le territoire de la commune de Sisteron.

PREMIER LOT

Parcelle arrosable sise au quartier de la Burlière, confrontant du Sud, Cauletdu nordle deuxièmelot du couchant le canal d'arrosage, du levant chemin communal d'une contenance de six cent trente six métres carrés 27centimètres.

Mise à prix quatre cent soixante seize fr. 52 c.

ci . . . . . 476.52f.

DEUXIEME LOT

Parcelle arrosable sise au quartier de la Burlière, conf. du Sud le premier lot, du nord, le troisiéme lot, du couchant le canal d'arrosage, du levant chemin, d-une contenance de cinq cent cinquante sept métres carrés.

Miseà prix Cinq cents cinquante sept fr.

ci . . . . . 557 f.

TROISIEME LOT

Parcelle arrosable au quartier de la Burlière, d'une contenance cinq cent soixante quatorze métres carrés confrontant du nord le quatrième lot, du Sud le deuxième lot; du couchant canal d'arrosage, du levant chemin.

Mise à prix cinq cents soixante et quatorze fr.

ci . . . . . .574 f.

QUATRIEME LOT

Parcelle arrosable au quartier de la Burliére d'une contenance de cinq cent quatre vingt neuf métres carrés confrontant du nord le cinquième lot du sud le troisième lot; du couchant le canal d'arrosage, du levant chemin.

Mise a prix ; cinq cents quatre-vingt neuf f.

ci . . . . . .589 f,

CINQUIEME LOT

Parcélle arrosable au quartier de la Burlière d'une contenance de six cent cinq métres carrés confrontant du nord le sixème lot du sud le quatrième lot du couchant canal d'arrosage du levant chemin.

Mise à prix six cent cinq fr.

ci . . . . . 605 fr.

SIXIEME LOT

Parcelle arrosable au quartier de la Burlière d'une contenance de six cent dix neuf métres carrés confrontant du nord, le septième lot; du sud le cinquiéme lot du couchant le canal d'arrosage du levant chemin.

Mise à prix six cent dix neuf fr.

ci . . . . . 619 f.

SEPTIÈME LOT

Parcelle arrosable au quartier de la Burlière d'une contenance de six cent trente deux métres carrésconfrontant du nord le huitième lot, du sud le sixième lot, du couchant le canal d'arrosage, du levant le chemin.

Mise à prix six cent trente deux f.

ci . . . . . 632 f.

HUITIÈME LOT

Parcelle arrosable au quartier de la Burlière d'une contenance de Mille quatre vingtneuf métres carrés, confrontant du nord, le canal d'arrosage, du sud le septième lot, du couchant le canal d'arrosage, du levant le chemin.

Mise à prix Mille quatre vingt neuf fr.

ci . . . . . 1089 fr,

Tous les lots ci-dessus désignés sont situés au quartier de la Burlière et sont compris sur la matrice cadastrale sous le numéro 49 de la section D.

NEUVIEME LOT

Villa sise au quartier des Plantiers

Propriété, non loin de la gare de Sisteron; comprenant un vaste verger avec vigne et pré, coteau boisé. jardin potager, cour ombragée, eau-vive, bassins, viviers, poste pour chasse, garenne et élégante maison d'habitation de construction récente comprenant rez de chaussée avec eau potable dans les cuisines, deux étages et grenier le tout d'une contenance d'environ un hectare soixante et quatorze ares quatre centiare, portée sur cadastre sous les numéros 131, 32,133,134p,135p,137p,138p, 136,121, 122, 123, confrontant dans son ensemble du levant chemin d'exploitation des Plantiers, du midi Colomb, et du couchant divers.

Mise à prix treize mille cinq centsf.

ci . . . . . 13.500 fr.

La vente de ces immeubles, aura lieu envertu dedeux jugements du tribunal de Sisteron, en date du dix neuf février 1901 et duquatorze janvier mil neufcent deuxenregistréhomologuant deux délibérations du conseil de famille des mineurs, en date à du trentun janvier mil neuf cent un et du seize décembre mil neuf cent un à la requête tede Me Gaston Robert avoué à Apt y domicilié, agissant en qualitè de tuteur datif des mineurs Augustine Anne Germaine Robert. Raoul, Louis Michel Robert, Fanie, Marie, Yvonne Robert, domiciliés à Sisteron ayant pour avoué Me BEINET,

Elle aura lieu aux clauses et condition du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Sisteron,en présence de M. Edouard Bontoux Subroger-tuteur des mineurs demeurant à Sisteron ou lui dûment appelé

Sisteron le 22 janvier 1902

G BEINET

Enregistré à Sisteron le 22 janvier 1902 fo 88 Cs. 2 Reçu 1 fr. 88 cent décimes compris

signé : GIMEL

CHEMIN DE FER DE
PARIS-LYON-MÉDITERRANNÉ

Course de Nice du 16 au 29 janvier 1902) Carnaval de Nice (26 janvier au 11 Février 1902) Tir au pigeons de Monaco.

Délivrance jusqu'au au 5 février 1902 inclus de billetsd'aller retour de 1ére et 2ème cl

de Lyon, St Etienne et Grenoble à Canne, Nice etMenton

valables pendant 20 jours, y compris le jour de l'émision.

Lyon, Vià Valence, Marseille Cannes, 1ére cl. 91 55, 2e cl. 65.90. Nice 1ère cl. 96f.75 2e cl. 69f.65. Menton 1ere cl. 100f.80 2e cl, 72f:60 St. Etienne, Vià, Lyon Marseille. Cannes 1ère cl. 101f15 2e cl. 72f 80 Nice 1ere cl. 106f.35 :2e cl. 76f.55 Menton 1èrecl. 110f.55 2e cl. 79f60

St. Etienne, Vià, Chasse, Marseille; Cannes, 1ère cl. 94f.75, 2e cl : 68f.20. Nice, 1ère cl. 99f.95 2e cl; 71f.95. Menton 1ére cl. 104fr, 2e cl. 74f.85

Grenoble, Vià, Aix, Marseille. Cannes, 1ère cl. 83f,65 2e cl. 60f.25 Nice. 1ère cl, 88f.85 2e cl 64fr Menton 1ère cl. 93,05f. 2e cl. 67 fr, Grenoble, Vià, Valence, Marseille Cannes, 1ère cl. 90f.20 2e cl. 64f,90 Nice 1ère cl. 95f.40, 2e cl. 68f75. Menton 1ère cl. 99f.45,2e cl 71f60.

— Faculté de prolongation de deux périodes de 10 jours, moyennant un supplément de 10| pour chaque période,

Ces billets donnent droit à deux arrêts en route tant à l'aller qu'au retour.

On peut se procurer des billets et des propectus détaillés, à Lyon : à la gare de Lyon Perrache et à l'agence Lubiu ; à St. Etienne et Grenoble, à la gare.

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du **PAPIER d'ARMENIE**
Le meilleur Désinfectant connu.

L'emploi du PAPIER D'ARMENIE au point de vue de l'hygiène des habitations, est un véritable service public.
EN VENTE PARTOUT
Gros : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. *Echant. gratis.*

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes.

LESSIVE · PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

60 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS.
Se prend à la dose de quelques gouttes, dans un verre d'eau sucrée très chaude dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

Sisteron. — Imprimerie Aug. TURIN

Le Gérant L. QUEYREL

© VILLE DE SISTERON

SISTERON — SISTERON

BELLE JARDINIÈRE

FÊTE DE LA NOËL & DU 1er DE L'AN

A l'occasion des Fêtes de la NOEL et du Premier Jour de l'AN, la Maison de la BELLE JARDINIERE, offre à sa nombreuse clientèle, un choix immense d'Articles pour étrennes **utiles**, avec un rabais de **25** à **40** 0[0. Ces articles de premier choix ont été achetés et seront vendus **à** des conditions de bas prix pouvant **satisfaire** les clientes les plus difficiles.

Ces **marchandises** composées de FOURRURES, JAQUETTES, COLLETS, PELISSES, ECHARPES et COLLETS pyrénées, PLAIDS, TARTANS et HOMESPUM, JAQUETTE, MANTEAUX, PELISSES pour fillettes et enfants (Spécialité de ganterie et corsets)

ARTICLES BONNETTERIE, TROUSSEAUX et LAYETTES PARURES divisées par une ou plusieurs pièces composées de CHEMISES, CAMISOLES, PANTALONS et JUPONS., femmes.

Un Choix Considérable de Mouchoirs de tous Genres et de toutes Qualités
en Boîtes ou en Pièces — Spécialité pour Cadeaux Etrennes

GRAND ET NOUVEAU CHOIX
DE CRAVATES, FOULARDS, ECHARPES, ET POCHETTES SOIE

Une visite dans le Magasin, s'impose afin de se rendre compte des prix, de la fraîcheur et de la beauté de ces Marchandises.

Un Superbe Calendrier-Pochette sera offert à tout acheteur

A LA BELLE JARDINIERE A SISTERON

SOCTE ANONYME DE LA CIE DISTILLE — **E. CUSENIER Fils Aîné & Cie** — CAPITAL SOCIAL 10.000.000 Frs

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE — 15 USINES ET C.ES FRANCE ET ETRANGER

FINE CHAMPE DE LA COURONNE — MARQUE V.H.O.

PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA MAZARINE — EXTRA SEC CURAÇAO — QUINQUINA CUSENIER — LE SEUL VRAI

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE.

CUSENIER

APERITIFS SUPERIEURS HYGIÉNIQUES

ABSINTHE BLANCHE — VERMOUTH QUINQ.A — TONIQUE BITTER — AMER CUSENIER — ABSINTHE HYGIENIQUE

PARIS. 226 Boulev.d Voltaire 226. PARIS

Demandez
ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE
le plus parfumé

DÉPOT : Droguerie TURIN, place de l'Horloge

OUTILLAGE INDUSTRIEL et d'AMATEURS | **TOURS** de tous Systèmes | **MACHINES** à découper

SOIERIES alternatives, circulaires et à ruban, *Mortaiseuses, Machines à Percer.* — **OUTILS** de toutes sortes, Français, Anglais et Américains. pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc. AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS** SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc. Nouveau TARIF-ALBUM 320 p. (1.350 gravures) franco 0.85 c. (HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY aux Expositions de PARIS 1890-1891-1892-1893.

A. TIERSOT CONSTRUCTR BREV. A PARIS 16, Rue des Gravilliers.

---

l'Art de gagner de l'Argent à la Bourse Envoi gratis, **GAILLARD**, 5, rue Feydeau, **PARIS**

LA PFAFF et la MÉRIDIONALE
Machines a Coudre perfectionnées

MAISON CHAURAND
Fondée en 1838. — **DIGNE** (*Basses-Alpes*)

30 MOIS DE CRÉDIT
Prix modérés — Escompte au comptant
UN MOIS A L'ESSAI — GARANTIES CINQ ANS SUR FACTURE

Maison de Confiance

Avant d'acheter une machine à coudre, demander le catalogue — Envoi-franco

---

GRANDE COLLECTION DE VIGNES HYBRIDES
Producteurs directs absolument indemnes de maladies Chyrprogamiques

Boutures et Racinés, authenticité et fraîcheur garanties. Suppression du Greffage, du Souffrage et des Sulfatages. Récolte très abondante et assurée. Vin excellent pouvant rivaliser avec nos meilleurs vin de pays.

AUXERROIS × RUPESTRIS (Pardes-Lacoste)
ALICANTE × RUPESTRIS Terras N° 20.
SEIBEIL Nos 1, 14, 38, 41, 128, 200.
COUDERCS Nos 3907, J. 201, J. 503, 28/112.
— Nos 132/11, etblanc 199/88.

Collection ayant obtenu le 1er prix et une médaille de bronze au dernier Comice Agricole de Forcalquier.

PRIX MODÉRÉS

Laurent REDORTIER, Propriétaire-Viticulteur à MANOSQUE (B.-Alpes)

PÉPINIÈRE MODERNE

Delphin TOURNIAIRE

PROPRIETAIRE-VITICULTEUR
à VALBELLE par SISTERON (Basses-Alpes)

La plus vaste du Département ayant obtenu diverses récompenses aux Expositions Agricoles de la région.

Suppression du Greffage par les Hybrides producteurs directs, tels que :
ALICANTE RUPESTRIS (Terras N° 20) SEIBEL Nos 1, 14, 38, etc, etc.
AUXERROIS RUPESTRIS (Pardes-Lacoste) et de COUDERS, etc., etc.

Fraîcheur et hautenticité garanties par le remplacement des manquants l'année suivante à mes frais ;

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS

Greffés sur RIPARIA, SOLONIS, JACQUEZ, RIPARIA RUPESTRIS, RIPARIA GLOIRE, RUPESTRIS MONTICOLA ou du LOT. 1er choix **70** fr. le mille ; Second choix **40** fr., ces prix s'entendent pour toutes les variétés de cuve blancs et noirs.

PLANTS RACINÉS

RUPESTRIS MONTICOLA, RIPARIA GLOIRE et ordinaire, SOLONIS, JACQUEZ, OTHELLO, ERBEMONT, RUPESTRIS GANZIN, RIPARIA RUPESTRIS 101, 14 et 3306, 3309. Arrachés et emballés rendus franco de port jusqu'en gare de Sisteron **16** fr. le mille ; pour les personnes qui désirent se les arracher elles-mêmes **12** francs le mille.

BOUTURES de toutes ces variétés bien talonées de 0.50 de longueur **6** fr. le mille ; (Les producteurs hybrides) **15** fr. le mille, ces derniers peuvent être plantées sans passer par la pépinière ayant 0.006 de diamètre au petit bout. — PRIX MODERES.

L'ART de GAGNER de l'ARGENT à la BOURSE
25 Ans de Succès. — Indispensable aux personnes qui désirent spéculer. a valu à l'auteur les félicitations des financiers les plus distingués.
Envoi gratis : **GAILLARD, 4, Rue de la Bourse, 4, Paris**

LA MODE NATIONALE
Paraissant le samedi
avec
TROIS PAGES DE GRAVURES EN COULEURS
est le seul journal de Modes donnant **GRATUITEMENT** chaque semaine :
UN PATRON DÉCOUPÉ
Grandeur naturelle
et mensuellement :
UNE GRAVURE EN COULEURS
Hors texte sur papier de luxe.
EN VENTE PARTOUT 10 cent. le numéro

Pilules Purgatives
H. BOSREDON à ORLÉANS

Beaucoup de personnes ont rétabli ou conservé leur santé par l'usage de ces **Pilules purgatives végétales**, rafraîchissantes, depuis longtemps connues. Elles purgent sans interrompre les occupations, dissipent la Constipation, les maux de tête (migraines) les embarras de l'estomac (étourdissements, manque d'appétit), du foie et des intestins ; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif, et chassent l'excès de bile et des glaires. Très faciles à prendre, elles sont certainement les plus efficaces.

Evitez les Contrefaçons.
Le nom **H. BOSREDON** est gravé sur chaque Pilule.
PRIX : BOITE, 3f50 ; 1/2 BOITE, 2f.
Envoi franco contre mandat ou timb.-poste adressés au Dépôt général Codex 659 B.
GIGON, Pharmacien, 7, rue Coq Héron, **PARIS** (ci-devant 25, rue Coquillière)
SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES
Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

SISTERON-JOURNAL
EST EN VENTE
MARSEILLE chez Monsieur GRA· Cours Belzunce.
à AIX chez M. César MARTINET Cours Mirabeau
à TOULON, Chez Mme CASSARINI
KIOSQUE PLACE D'ARME

INNOVATIONS DE LA MODE NATIONALE
Dessins découpables **GRATUITS**
Tom Tit

Éviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON